

COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763

Québec 
Régie de
l'assurance maladie
du Québec

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels

Québec (418) 643-8210
Montréal (514) 873-3480

Ailleurs au Québec, en Ontario
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776

Télécopieur

Québec (418) 646-9251
Montréal (514) 873-5951

Sillery, le 27 juin 2001

À l'attention des directeurs généraux et des responsables des services d'aides techniques des établissements autorisés du programme des appareils suppléant à une déficience physique

Liste des équivalents Fauteuils roulants et bases de positionnement

À la suite de la parution de la nouvelle liste des fauteuils roulants qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2001, veuillez trouver, ci-après, la liste des équivalents entre anciens et nouveaux modèles de fauteuils roulants et de bases de positionnement, aux fins de l'application de certains articles du règlement.

LISTE DES ÉQUIVALENTS POUR LES FAUTEUILS ROULANTS ET LES BASES DE POSITIONNEMENT

**Pour tout remplacement de
composants/compléments sur les anciens
fauteuils dont les codes étaient:**

**Utiliser la liste des
composants/compléments apparaissant
sous les modèles suivants dans la liste
du 1er juin 2001:**

Everest & Jennings Canada Ltée

4080008 Modèle CHARLIE
4505004 Modèle MX

4086005 Modèle CLASSIQUE
Aucun équivalent

Orthofab Inc.

4063024 Modèle PRIMA ROBUSTE
4066007 Modèle PRIMA à dossier réglable

4060000 Modèle PRIMA
4060000 Modèle PRIMA

Sunrise Medical Canada Inc.

4054003 Modèle INCLINABLE

4052007 Modèle QUICKIE 2

Invacare Canada Inc.

4047007 Modèle ACTION A4

4046009 Modèle CONCEPT 45

4042008 Modèle ACTION AT

4049508 Modèle ACTION A-6 / F-6

4048005 Modèle SOLARA

4048005 Modèle SOLARA

Si un composant ou un complément requis pour un ancien fauteuil ne peut être trouvé dans la nouvelle liste, facturer avec une liste de matériaux en précisant qu'aucun des compléments ou des composants n'est compatible.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle
Comm. 040/2001-06-27 (DPHQAT)